

Interview de Pierre Pescatore: le contexte international lors des négociations de Val Duchesse (Luxembourg, 10 septembre 2003)

Source: Interview de Pierre Pescatore / PIERRE PESCATORE, Étienne Deschamps.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 10.09.2003. CVCE, Sanem. - (06:15, Montage, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_le_contexte_international_lo rs_des_negociations_de_val_duchesse_luxembourg_10_septembre_2003-fr-64e831c3-da52-43b2-86f3-967b2bb9e61b.html



Date de dernière mise à jour: 04/07/2016

Interview de Pierre Pescatore: le contexte international lors des négociations de Val Duchesse (Luxembourg, 10 septembre 2003)

[Étienne Deschamps] Si vous le voulez bien, revenons maintenant à la relance européenne. Est-ce que vous pensez que le climat politique international de ces années – les années 1955, 1956, 1957 – a pesé, et dans quelle manière, sur le cours des négociations des Six?

[Pierre Pescatore] Ça a certainement pesé de manière à la fois négative, mais en fin de compte positive, n'est-ce pas? On avait conscience de l'échec de la CED. Et on avait pris la mesure d'un critère qui permet de discerner entre ce qui est la projection d'avenir et l'utopie, et puis la réalité européenne. On était retombés sur nos pieds, on avait conscience que l'Europe ne pouvait pas finir sur cet échec et qu'il fallait faire l'optimum de ce qui était encore possible à cette époque, avec déjà le général de Gaulle qui remuait dans les coulisses, mais c'était encore la IV^e République. On avait un sentiment d'urgence, il y avait le problème algérien qui n'était pas résolu, et donc un sentiment d'urgence et la volonté de faire l'optimum de ce qui était possible. Donc, c'est surtout cette nécessité qui était dominante, n'est-ce pas, de surmonter l'échec, de faire une Europe réaliste et praticable. Mais en même temps, l'urgence aussi de nous organiser en face de la menace soviétique qui était encore très réelle, n'est-ce pas, l'atmosphère de guerre froide que j'avais, moi, vécue en partie à New York. Et dans un sentiment d'anxiété: «Est-ce que je pourrai encore rentrer en Europe, ou est-ce que quelque chose s'y passera?» Nous étions vraiment là avec un sentiment très aigu de la menace, que la génération présente ne peut plus imaginer. De façon que vous devez faire l'addition de ces deux pressions, surmonter l'échec, faire quelque chose de constructif entre Européens pour que nous puissions continuer notre mouvement d'intégration. On n'avait pas encore d'allergie à l'égard de l'intégration, mais bien déjà de la supranationalité. On ne pouvait plus avec l'état de l'État en France et avec l'échec de la CED, qui avait encore été essayée dans un esprit supranational, le mot était tabou. L'intégration, on pouvait encore en parler à cette époque.

Et c'est dans cette atmosphère que cette négociation s'est engagée dans un esprit à la fois de prudence, de conscience de nos limites, mais aussi de la nécessité de faire quelque chose de solide, ayant dans notre perspective – et c'est un autre élément qui est en règle générale ignoré de nos jours – c'est qu'il ne faut jamais oublier que le GATT, l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, est antérieur à l'OECE et antérieur au marché commun. Or, on ne pouvait faire une union, une intégration entre nous qu'à la condition de respecter les conditions de l'article 24 du GATT. Les gens aujourd'hui ne savent plus ce qu'était et ce qu'est, ce que reste l'article 24 du GATT, qui dispense de la clause de la nation la plus favorisée: les États qui s'unissent sous forme soit d'une union douanière ou d'une zone de libre-échange. Pour la CECA, on avait retenu le schéma de la zone de libre-échange – ce n'est pas la peine d'entrer dans ces détails –, mais pour le marché commun, on avait pris comme option de base l'union douanière selon les exigences de l'accord du GATT. De façon que, si l'on parle de l'atmosphère générale, il faut tenir compte de tous ces facteurs, donc du préjugé du GATT, qui ne nous permettait pas d'autre forme d'organisation que celle qui est une intégration – par nature déjà très poussée – de l'union douanière et ce n'est pas un hasard que dans l'article 9 du traité CE, pour ce qu'il était alors, ce qu'il est devenu alors, on dise: «Le marché commun est fondé sur une union douanière.» C'est une référence explicite aux règles du GATT, n'est-ce pas? Voilà un premier cadre, et puis l'échec de la CED, la nécessité de le dépasser dans des conditions réalistes et puis la menace qui était à cette époque encore très présente et aiguë de l'Union soviétique. Et puis, on était tous les six aussi membres de l'OTAN. Membre de l'OTAN, c'est une identification qui, malheureusement, à mon avis a été perdue dans la suite. Nous avons maintenant dans la Communauté même des neutres, nous avons eu les événements de l'année 1966 et le distanciellement de la France par rapport à l'OTAN, mais à cette époque l'OTAN était encore une réalité solide, tangible dans un contexte d'union de guerre froide.